



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

Mairie, 15 160 ALLANCHE, Tél. : 04.71.20.49.26

Fax. : 04.71.20.94.54

Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax : 04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2011

ALLANCHE - 10 H 00

SIGAL – AMENAGEMENT DE BERGES

Présentation par Cécilia BALANGER

Le programme d'aménagement de berges est prévu sur une durée qui s'étalerait de 2011 à 2015.

Il concerne des tronçons de la Rivière ALAGNON et de l'ALLANCHE situés sur notre territoire ainsi que les ruisseaux de LANDEYRAT et de CEZERAT sur une longueur totale de 19200 mètres linéaires.

Le montant prévisionnel total des travaux sur 5 ans s'élève à 230.470 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	76161
subvention du Conseil Régional	44723
subvention du Conseil Général	51743
part à la charge de la Communauté de Communes sur 5 ans	57843

Le conseil communautaire adopte le Contrat Territorial Alagnon

<i>Vote pour</i>	18
<i>contre</i>	0
<i>abstention</i>	1

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Budget Principal

Section de Fonctionnement	Dépenses	1.184.559,57
	Recettes	1.203.336,39
	Report 2009	76.172,61
	Excédent 2010	94.949,43
Section d'Investissement	Dépenses	448.650,12
	Recettes	682.532,84
	Report 2009	4.079,06
	Excédent 2010	237.961,78
Reste à réaliser	en dépenses	1.451.209,09
	en recettes	1.363.403,84
	soit un déficit de	87.205,25

Il est donc proposé de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement pour 2011.

Zone d'Activité

Section de fonctionnement	Dépenses	266.765,01
	Recettes	266.765,01
	Report 2009	400,00
	Excédent 2010	400,00
Section d'Investissement	Dépenses	256.334,52
	Recettes	151.812,60

Report 2009	56.517,65
Déficit 2010	47.804,27

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE CONDAT – AVENANTS

Jean MAGE (Montgreleix) quitte la séance.

Enveloppe budgétaire	1.473.472 TTC
Dépenses prévisionnelles après l'appel d'offres	1.239.105 TTC
Lot N°1 : TERRASSEMENT – VOIRIE – RESEAUX	+ 38.137,05 TTC
Lot N°2 : GROS OEUVRE	+ 26.256,22 TTC

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Gardien déchetterie

Nous avons recruté Denis MAGE pour assurer les fonctions de gardien de la Déchetterie de CONDAT dans le cadre d'un contrat CAE depuis le premier janvier 2009.

Il a atteint la période maximum de deux ans autorisée mais nous avons quand même obtenu une prolongation de six mois à compter du 10 janvier 2011.

Gardien Musée de la Foudre

Nous avons demandé de bénéficier d'un CAE pour Monsieur Ali LAYAIDA recruté pour assurer les fonctions de gardien du Musée de la Foudre à MARCENAT, du 1er avril au 30 septembre 2011.

Le CAE n'a pas été accepté. Nous devons donc créer un emploi saisonnier d'adjoint du patrimoine à la place.

DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général du CANTAL propose de mettre gratuitement à disposition des collectivités sa plateforme de dématérialisation des échanges de données.

Nous allons signer une convention pour bénéficier de ce service pour accéder à la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

TRAIN TOURISTIQUE

La procédure de délégation de service public est en cours.

Deux candidats ont effectué une offre : l'association Chemin de Fer de Haute Auvergne et la SARL le Train des Volcans.

TRANSPORT DES ELEVES DE LA SECTION SPORTIVE EQUESTRE – TARIFS DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

Nous avons obtenu la compétence pour assurer le transport des élèves de la section sportive équestre de CONDAT vers CLERMONT Ferrand. Le service est en place depuis début janvier.

Il est prévu une participation des familles aux frais de transport :

5 € par voyage pour un départ de CLERMONT Ferrand

3,4 € par voyage pour un départ de CHAMPEIX

Le plan de financement est le suivant :

dépenses		6840
recettes	subvention du Conseil Général	1500
	participation des familles	1292
	à la charge de la Communauté de Communes	4048

RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE – ADJOINT TECHNIQUE 2eme CLASSE PRINCIPAL

Les adjoints techniques 1ère classe de la Communauté de Communes peuvent prétendre à l'avancement de grade d'adjoint technique 2ème classe principal.

Nous avons sollicité l'avis du Comité Technique Paritaire afin de fixer le ratio d'avancement de

grade à 100%. Ce dernier a émis un avis favorable le 22 février 2011.

Nous pouvons donc fixer le ratio à 100 % et créer six postes d'adjoint technique principal de 2ème classe pour MM. SALLES, RAYNAUD, MATHIEU, TERRISSE, FUSTIER et ROSSEEL à compter du 1er juillet 2011, la Commission Administrative Paritaire devant statuer le 21 juin 2011.

ETUDE VALORISATION DU SITE DES VEYRINES

Le site des Veyrines situé en bordure de départementale RD679 Allanche – Marcenat comprend une cascade très fréquentée (du fait notamment de la présence d'un arrêt Vélorail) et des vestiges archéologiques.

Suite à des projets d'acquisitions foncières de part et d'autre de la cascade, il est proposé de développer un projet d'aménagement visant à :

- ↳ **améliorer l'accès à la cascade : cheminement et sécurité.**
- ↳ **permettre la traversée du ruisseau en aval de la cascade**
- ↳ **favoriser la halte, la détente** en minimisant les coûts et l'impact des équipements sur le site.

Après consultation pour mener à bien cette action, c'est l'offre présentée par **Jean-Louis COUDON** qui a été retenue pour un montant de **5 500 € HT – 6 578 € TTC**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

LEADER Pays de St Flour Haute Auvergne.....	2 420. €
.....	44% du HT
Conseil Général du Cantal.....	1 980. €
.....	36% du HT
<u>à la charge de la Communauté de Communes.....</u>	<u>2 178. €</u>
TOTAL.....	6 578. € TTC

MUSÉE DE LA Foudre - REGIE

Le Musée de la foudre va ré-ouvrir ses portes le 1^{er} avril pour 6 mois.

Lors de sa séance du 18 février 2010, le conseil communautaire a procédé à la création de régie permettant d'assurer le fonctionnement du Musée.

Il est proposé de compléter cette délibération de la façon suivante :

- Autre produit de la régie : vente de cartes postales collection Alex Hermant au prix de 1€ la carte.
- Mise en place d'une gratuité pour les accompagnants de groupes (plus de 20 personnes) selon les modalités suivantes :
 - Groupes d'enfants* : 1 adulte accompagnant gratuit par tranche de 10 enfants**
 - Autres groupes : 1 adulte accompagnant gratuit pour 20 personnes***

* le tarif enfant s'applique pour les moins de 12 ans

** Par exemple : Si 25 enfants : 3 adultes accompagnants gratuits

*** Par exemple : Si 25 adultes : 1 adulte accompagnant gratuit

ACCUEIL DE CAMPING-CARS À MARCENAT

La Communauté de Communes a manifesté son intérêt pour le développement de l'accueil de camping-cars dans le cadre du projet de territoire en cours avec le Conseil Général.

Après Ségur les Villas, la mise en place d'un projet est aujourd'hui proposée sur Marcenat.

Le projet comprend :

- une aire de service avec borne permettant vidange, recharge en électricité, eau, etc.
- la signalisation de la borne
- un Relais d'Information Service
- une aire de stationnement adaptée proposée à proximité immédiate

Le coût global du projet est de **16 322.90 € HT soit 19 522.19 € TTC**.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Conseil Régional d'Auvergne4 896. € (30%HT)

Conseil Général du Cantal4 080. € (25%HT)

Apport de la commune de MARCENAT.....10 546.19 €

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Collecte sur tout le territoire

La mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères va concerner tous les locaux redevables d'une taxe sur le foncier bâti à l'exception de ceux bénéficiant d'une exonération. Néanmoins, les propriétaires qui estiment ne pas être desservis par la collecte peuvent demander à être exonérés. L'appréciation du service de collecte se fait selon une jurisprudence plus adaptée au milieu urbain : l'usager doit être à une distance maximum de 200 mètres du point de collecte. Pour éviter toute contestation, nous devons délibérer pour dire que le service de collecte et de traitement des déchets ménagers fonctionne sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

En effet, tous les locaux situés sur le territoire communautaire bénéficient du service d'enlèvement via des conteneurs collectifs et des points d'apport volontaire disposés au plus près des groupements d'habitations.

Taux

Suivant les renseignements que nous avons sur le montant des bases (3.172.929 à confirmer début avril) , un taux de 3,15% permettrait de collecter 100.000 €.

Nous avons opté pour le plafonnement à deux fois la valeur locative moyenne communale, ce qui a pour incidence une perte de 3963 €.

Redevance spéciale

Usine forfait annuel		70€
Cantines	écoles primaires	70€/an
	collèges	70€/an
Campings municipaux		70€/an
Campings privés		70 €/an
Administration	La poste	70€/an
	Perception	76 €/an

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 vise notamment à rationaliser le périmètre des Communautés de Communes;

Nous avons été reçus à la Sous Préfecture de Saint Flour à ce sujet. Etaient présents

MM.VERDIER,LEOTY,MAGE et WALCHLI

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MERLE et TAVERNIER (Marcenat), MAGE, (Condat), BONHOMME (Montboudif), PALLUT Maurice (Chanterelle), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), FROSIO (Saint Saturnin), GENDRE (Saint Bonnet de Condat), LESCURE (Pradiers) , RONGIER (Joursac), CROUZY (Lugarde), CHABRIER (Ségur), Mme ROMAIN (Vèze),MM.LEOTY (Allanche), FOURNAL (Allanche),PALLUT Christophe, RAYNAUD (Charmensac) et MAGE (Montgreleix).

Etaient excusés :MM. BAGILET (Vernols), DUMAS (Allanche), WALCHLI (Condat) et TRONCHE (Peyrusse).